

## 2.4 Méthodologie de reporting et vérification des informations

### 2.4.1 MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE DE REPORTING DES INDICATEURS RSE

La Direction RSE s'appuie pour l'élaboration du Document d'Enregistrement Universel 2021 sur les Directions concernées du Groupe (Direction qualité, Direction ressources humaines, Direction juridique, Direction *marketing*, Direction des actifs, Direction commerciale et marchandises, Direction logistique) et les représentants des pays.

#### Principes applicables à la rédaction du rapport RSE

Le Document d'Enregistrement Universel du groupe Carrefour applique les principes suivants :

- **impact et matérialité** : Carrefour identifie au travers d'une cartographie des risques du Groupe les risques extra-financiers les plus impactants pour son activité et pour la Société. Seuls les risques principaux sont présentés dans ce rapport. Le contenu de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) se concentre ainsi sur les enjeux et risques sociaux, économiques et environnementaux les plus significatifs pour l'activité du Groupe ;
- **contexte RSE** : Carrefour replace ses propres performances au sein du contexte et des contraintes sociales, économiques et environnementales pesant sur le Groupe, et met en perspective les données qu'il fournit ;
- **intégration des parties prenantes** : la démarche initiée sur la base d'un dialogue permanent avec les parties prenantes (clients, collaborateurs, partenaires-franchisés, fournisseurs, collectivités et actionnaires) permet au groupe Carrefour d'anticiper et de répondre aux attentes des différents publics et de prévenir les risques. La transparence des engagements et l'implication des parties prenantes permettent d'envisager des solutions pérennes et de s'assurer de la mobilisation de tous les acteurs concernés. Ce dialogue et ces partenariats sont menés soit au niveau du Groupe par la Direction RSE, soit au niveau local par les pays, les enseignes et les magasins ;
- **régularité** : depuis 2001, Carrefour produit et publie chaque année un rapport extra-financier. Depuis 2012, il est intégré dans le rapport de gestion du Groupe ;
- **clarté** : le groupe Carrefour s'efforce de présenter une information compréhensible par le plus grand nombre avec un niveau de détail approprié.

#### Périmètre de reporting

##### Principes applicables

**Exhaustivité.** Le Groupe s'efforce d'être le plus exhaustif possible. Le reporting RSE couvre le déploiement sur le terrain de sa démarche dans les 9 pays intégrés

**Comparabilité.** Lorsque le périmètre de reporting n'est pas exhaustif, le périmètre est systématiquement explicité à côté de chaque graphique et les BUs exclues du périmètre sont indiquées. Pour les chiffres et les évolutions présentés sur plusieurs années, il est précisé si le calcul est réalisé à *Business Units* (BU) comparables. Dans le cas où les BUs prises en compte dans le calcul ne sont pas comparables, les inclusions ou exclusions en comparaison avec l'année précédente sont explicitées.

##### Périmètre des indicateurs environnementaux

#### Indicateurs magasins (déchets, gaspillage alimentaire, émissions de gaz à effet de serre, eau)

Le périmètre concerne les magasins intégrés ouverts et opérés sous une enseigne du Groupe pendant l'ensemble de la période de reporting. Le périmètre exclut les consommations des activités hors Groupe, du transport de personnes, des entrepôts, des magasins franchisés, des sièges et autres bureaux administratifs. Pour certains indicateurs, les entrepôts sont inclus, l'inclusion est alors précisée par une note sous les tableaux d'indicateurs (exemple : gaspillage alimentaire). En cas de cession ou de fermeture d'une BU pendant la période de reporting, celle-ci est exclue. En 2021, Carrefour a cédé le contrôle de 16 magasins de marque Carrefour à Super Nosso au Brésil. Ces 16 magasins passent sous l'enseigne Super Nosso et ne sont plus gérés par Carrefour. Ils sont, de ce fait, exclus du périmètre de reporting 2021.

Pour les indicateurs concernant les achats non marchands (exemple : publications commerciales), les consommations des magasins ouverts en cours d'année ainsi que des magasins franchisés peuvent être incluses.

Le nombre de mètres carrés de surface de vente concerne les magasins ouverts au premier jour de la période de reporting et n'inclut pas les surfaces des réserves, des laboratoires ou de la galerie commerciale le cas échéant.

Ces mêmes règles s'appliquent pour le périmètre et les indicateurs environnementaux des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation dans les magasins et autres sites.

Indicateurs	Périmètre 2021 (% de CA TTC)	Exclusions 2021	Périmètre 2020 (% de CA TTC)	Exclusions 2020
Énergie	100,0 %		100,0 %	
Eau	100,0 %		97 %	RO (SM)
Gaspillage alimentaire	90,2 %	ES (SM, PRX, C&C), IT (C&C), BE, TW	73,3 %	ES, BE, IT (SM), TW
Déchets	93,6 %	IT	96,1 %	RO
Réfrigérants	84,5 %	BRAT (HM)	83,9 %	BRAT
Transport aval	84,6 %	BRAT	83,9 %	BRAT

### Indicateurs marchandises (produits Bio, Filières Qualité Carrefour, pêche durable, forêt durable, textile, emballages, bien-être animal)

Le périmètre concerne les ventes de produits sous enseigne Carrefour, sans distinction de statut franchisé/intégré, ou de format (magasins, Drive, e-commerce).

■ Concernant les indicateurs des ventes de produits bio, les ventes totales alimentaires uniquement incluent les ventes des enseignes spécialisées en magasin physique ou e-commerce (ex : Bio C Bon, So Bio, Greenweez). L'indicateur taux de pénétration des produits bio au sein des produits frais ne prend pas en compte les réseaux spécialisés.

■ Concernant les indicateurs du textile, ils sont reportés par les centrales d'achat (est inclut par exemple la centrale d'achat *Global Sourcing*).

■ Concernant l'indicateur tonnes d'emballages évités, il est calculé à partir des quantités d'emballages achetées reportées par les centrales d'achat (est inclut par exemple la centrale d'achat *Global Sourcing*), à l'exception du Brésil qui le calcule à partir des quantités d'emballages vendues.

Indicateurs	Périmètre 2021 (% de CA TTC)	Exclusions 2021	Périmètre 2020 (% de CA TTC)	Exclusions 2020
Produits bio	100,0 %		100,0 %	
Produits responsables – fair trade	100,0 %		100,0 %	
Produits responsables – FSC	89,7 %	IT, AR	96,7 %	RO
Produits responsables – PEFC	100,0 %		100,0 %	
Produits responsables – ecolabels	100,0 %		96,7 %	RO
Filières Qualité Carrefour	100,0 %		100 %	
Producteurs partenaires	100,0 %		Nouveau	
Déforestation – huile de palme	100,0 %		96,7 %	RO
Déforestation – bœuf	100,0 % (BR & BRAT)	Inclusion de BRAT en 2021	31 % (BR)	BRAT
Déforestation – bois/papier	Nouveau, à venir			
Déforestation – soja	54,1 %	ES, IT, BE, PL, RO, BR, AR, TW	Nouveau	
Déforestation – cacao	82,5 % (FR, BE, IT, ES)	PL, RO, BR, AR, TW non concernés par l'engagement	Nouveau	
Pêche responsable	100,0 %		96,7 %	RO
Bien-être animal - oeufs	100,0 %		84,5 %	BE, IT
Bien-être animal – oeufs ingrédients	88,5 %	BR, AR, TW non concernés par l'engagement	Nouveau	
Bien-être animal – poulets	100,0 %		Nouveau	
Bien-être animal – abattoirs	91,8 %	BE	Nouveau	
Emballages – Tonnes	100,0 %		100 %	
Emballages – Recyclabilité, réutilisabilité et compostabilité	54,1 %	ES, IT, BE, PL, RO, BR, AR, TW	Nouveau	

## Périmètre des indicateurs RH

Le périmètre s'applique à toutes les BUs du Groupe ainsi que les sièges. En cas de cession ou de fermeture d'une BU pendant la période de reporting, celle-ci est exclue.

Le champ de la Déclaration de Performance Extra-Financière présentée dans le présent chapitre 2 inclut Carrefour Banque et Carrefour Property Development, entités comprises dans le périmètre de consolidation de Carrefour SA.

Indicateurs	Périmètre 2021 (% de CA TTC)	Exclusions 2021	Périmètre 2020 (% de CA TTC)	Exclusions 2020
Effectif	100,0 %		100,0 %	
Salariés à temps partiel	100,0 %		100,0 %	
Embauches (CDI/CDD)	100,0 %		100,0 %	
Turnover des salariés en CDI	100,0 %		100,0 %	
Accidents	89,6 %	BRAT	90,3 %	BRAT
Femmes managers	100,0 %		100,0 %	
Salariés en situation de handicap	100,0 %		100,0 %	
Formation	100,0 %		100,0 %	

## Indicateurs RSE

### Principes applicables

Le reporting RSE applique les principes suivants :

- **précision** : le groupe Carrefour s'efforce de s'assurer de l'exactitude des données publiées, en multipliant les contrôles internes manuels et automatiques ;
- **comparabilité** : le Groupe s'efforce de maintenir une homogénéité au fil de ses reportings. Les chiffres présentés sur plusieurs années obéissent à la même définition.

### Choix des indicateurs

Carrefour s'est doté depuis 2003 d'indicateurs associés à ses priorités stratégiques en termes de RSE. Revus au fil des années, ceux-ci ont pour objectif de suivre les engagements pris en termes de performance environnementale et sociale. Chaque indicateur est choisi pour sa pertinence au regard des risques et enjeux sociétaux identifiés par le Groupe ainsi qu'au regard des politiques RSE déployées. En 2021, le Groupe a révisé l'indice RSE et a rédigé des règles d'achat sur les sujets environnementaux et sociaux qui lui sont prioritaires. Suite à ce travail, de nouveaux indicateurs ont été définis.

### Référentiels utilisés

Les informations détaillées répondent aux exigences issues de l'Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 instituant une Déclaration de Performance Extra-Financière (telle que détaillée notamment aux articles L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce). Ces informations portent sur les activités de la société mère Carrefour SA et de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe. Carrefour Banque est notamment incluse dans le périmètre couvert par la Déclaration de Performance Extra-Financière de Carrefour SA, les risques liés à l'activité bancaire ont bien été intégrés dans l'analyse des risques présentée au chapitre 2.1.

Les informations contenues en section 2.2 répondent aux exigences prévues par la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneurs d'ordre (aussi appelée loi sur le devoir de vigilance) à savoir : une cartographie des risques, des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, sous-traitants et fournisseurs

avec lesquels le Groupe a une relation commerciale établie, des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves, un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements, ainsi qu'un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

La section 2.3 du présent document répond quant à elle au règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables. Ce dernier établit des critères permettant de distinguer les investissements « verts » des autres investissements de façon totalement transparente.

Le Document d'Enregistrement Universel 2021 suit les lignes directrices des principaux standards internationaux de référence, en particulier le *Sustainability Accounting Standards Board* (SAS-B), la *Task Force on Climate Disclosure* (TCFD) et la *Global Reporting Initiative* (GRI), les principes directeurs de l'OCDE ainsi que les recommandations du Pacte Mondial relatives à la « Communication sur le progrès » (CoP). La CoP Carrefour fait d'ailleurs l'objet d'une publication annuelle sur le site des Nations Unies (<https://www.unglobalcompact.org/>) et est qualifiée au niveau *Advanced* (depuis 2014) à l'issue d'une revue par les pairs, réalisée sous l'égide de *Global Compact France*.

Un manuel de reporting RSE qui précise les règles de collecte, de calcul et de consolidation est remis à jour à chaque exercice et diffusé à l'ensemble des correspondants reporting RSE.

### Spécificités méthodologiques : précisions et limites

Certains indicateurs environnementaux et sociaux peuvent présenter des limites méthodologiques du fait de l'absence d'harmonisation des définitions et législations nationales/internationales (exemple : les accidents du travail) et/ou de la nature qualitative donc subjective de certaines données (comme les indicateurs qualité achat, démarche logistique, parties prenantes et sensibilisation consommateurs).

Dans certains cas, des KPI peuvent faire l'objet d'estimation (cas des indicateurs de consommation d'énergie ou d'eau calculés sur le montant facturé avec un prix moyen du kWh ou mètre cube notamment). Le cas échéant, il est demandé aux BUs de préciser et de justifier la pertinence des hypothèses retenues pour la méthode d'estimation. Les méthodologies d'estimation sont encadrées par le manuel de reporting extra-financier du Groupe.

### Facteurs d'émissions de CO<sub>2</sub>

Les facteurs d'émission sont utilisés pour calculer les émissions de CO<sub>2</sub> sur la base de la consommation d'énergie des magasins, de la consommation de fluides réfrigérants et de la consommation de carburant pour le transport aval. Les facteurs d'émission utilisés proviennent d'organisations internationales telles que le DEFRA GHG *Conversion Factors*, l'IPCC (*Intergovernmental Panel on Climate Change*) ou l'UNEP (*United Nations Environment Programme*). Les indicateurs concernés sont : l'énergie, les fluides frigorigènes et la logistique. Les BUs disposent également de la possibilité d'utiliser les facteurs nationaux spécifiques.

Électricité : pour calculer nos émissions équivalentes de CO<sub>2</sub> liées à l'utilisation d'énergie électrique, nous utilisons de préférence le facteur d'émission provenant du fournisseur d'énergie local. En l'absence d'une telle valeur, une valeur par défaut est utilisée sur la base des données les plus récentes fournies par :

- le mélange résiduel européen de l'AIB pour les pays européens ;
- le ministère brésilien de la science, de la technologie et de l'innovation pour le Brésil ;
- le rapport sur la transparence climatique, basé sur les données de CAMMESA, pour l'Argentine ;
- le Bureau de l'Énergie, *Ministry of Economics Affairs*, Taïwan, pour Taïwan.

Gaz naturel : pour calculer nos émissions équivalentes de CO<sub>2</sub> liées à la consommation de gaz naturel, nous utilisons le facteur d'émission fourni par le DEFRA – *UK Government GHG Conversion Factors for Company Reporting* : 2021 = 0,18438 kgCO<sub>2</sub>e/kWh (CV brut).

GPL : pour calculer nos émissions équivalentes de CO<sub>2</sub> liées à la consommation de GPL, nous utilisons le facteur d'émission fourni par le DEFRA – *UK Government GHG Conversion Factors for Company Reporting* : 2021 = 0,21449 kgCO<sub>2</sub>e/kWh (CV brute).

Carburant : pour calculer nos émissions équivalentes de CO<sub>2</sub> liées à la consommation de carburant, nous utilisons le facteur d'émission fourni par le DEFRA – *UK Government GHG Conversion Factors for Company Reporting* : 2021 = 2,75844 kgCO<sub>2</sub>e/L (*Gross CV medium gas oil*).

Fluides réfrigérants : pour calculer nos émissions équivalentes de CO<sub>2</sub> liées à la consommation de réfrigérants, nous utilisons le potentiel de réchauffement global des réfrigérants (GWP 100 ans) publié dans le cinquième rapport d'évaluation du GIEC *Climate Change 2013: The Physical Science Basis* Annexe 8.a (à l'exception de certains réfrigérants « naturels » pour lesquels le PRG 100 ans est tiré de l'UNEP Ozoneaction, et une valeur de 4 PRG 100 ans est utilisée pour l'Isopentane).

Carburant utilisé pour le transport : pour calculer les émissions de CO<sub>2</sub> équivalentes liées à notre activité logistique, nous utilisons soit les facteurs d'émission nationaux documentés localement, soit, s'ils ne sont pas disponibles, une valeur par défaut basée sur les données les plus récentes fournies par le DEFRA – *UK Government GHG Conversion Factors for Company Reporting*, comme suit (facteurs de conversion 2021) :

- a. pour la consommation de diesel : 2,70553 kgCO<sub>2</sub>e/Litre (100 % diesel minéral) ;
- b. pour la consommation de biocarburant :
  - i. biodiesel : 0,16751 kgCO<sub>2</sub>e/Litre,
  - ii. bioéthanol : 0,00901 kgCO<sub>2</sub>e/Litre,
  - iii. biométhane : 0,10625 kgCO<sub>2</sub>e/GJ,
  - iiii. BioGNC : 0,608 kgCO<sub>2</sub>e/kg ;
- c. pour le rail : 0,02782 kgCO<sub>2</sub>e/tonne.km ;
- d. pour le transport fluvial : 0,03681 kgCO<sub>2</sub>e/tonne.km (capacité de chargement jusqu'à 999 TEU).

### Informations environnementales

Concernant le KPI logistique, les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'activité logistique du Groupe, sont prises en compte les émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport routier aval (transport de marchandises entre les entrepôts et les magasins). Cet indicateur comptabilise les émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport de marchandises entre les entrepôts et les magasins. Ne sont pas prises en compte les émissions de CO<sub>2</sub> :

- produites lors du transport de marchandises en amont de l'entrepôt ;
- liées aux livraisons directes (acheminement direct « producteurs/magasins » des marchandises sans passage en entrepôt) ;
- liées au transport des collaborateurs et au transport des clients ;
- liées aux transports aval maritime.

Enfin, il est à noter que les trajets retours « magasins/entrepôts » sont pris en compte uniquement dans le cas de flottes prêtées à l'usage exclusif de Carrefour.

Dans la grande majorité des cas, les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux transports des marchandises sont calculées sur la base des distances parcourues du fait de l'absence de données réelles sur les consommations de carburant des prestataires et des consommations moyennes par type de camions.

Les palettes (unités de transport) en retour de tournée (*backhauling, reverse*) ne sont pas comptabilisées dans le nombre de palettes prises en compte pour le transport aval.

Concernant le **KPI Énergie**, la quantité d'énergie publiée correspond à la quantité achetée et non à la quantité réellement consommée pour le fioul et le gaz (15 % de l'énergie consommée par les magasins).

Concernant le **KPI Eau**, la quantité d'eau publiée correspond principalement à la quantité d'eau achetée. Suivant les pays, l'eau prélevée par forage par certains magasins peut ne pas être comptabilisée lorsque ces prélèvements sont gratuits. De plus, il existe des cas de surévaluation non significative de la consommation (consommation d'eau destinée à la galerie marchande, coûts annexes à ceux liés à la consommation d'eau non dissociables).

**KPI Fluides réfrigérants** : les éventuelles fuites ayant eu lieu avant un changement d'équipements ne sont pas quantifiées dans le reporting. Elles correspondent aux émissions générées entre la dernière opération de maintenance et le remplacement de l'installation. L'impact est peu significatif à l'échelle du Groupe du fait d'un suivi régulier des installations et de l'étalement de leurs remplacements. Il est à noter que les bilans matière ne sont pas systématiquement réalisés à chaque rechargement de fluide ou en fin d'année. Certaines BUs achètent et stockent des fluides en avance et peuvent reporter certaines quantités de fluides encore stockées en bouteille dans la consommation de l'année d'achat.

**KPI Déchets** : le périmètre de reporting retenu comprend les BUs bénéficiant d'entreprises de collecte de déchets qui fournissent l'information quant au tonnage de déchets évacués. En règle générale, lorsque la collecte est réalisée directement par les collectivités locales, l'information n'est pas disponible (cas présent en Espagne, Italie et France). Les tonnages de déchets évacués par les collectivités locales peuvent donc être estimés avec une méthodologie d'estimation validée par le Groupe. En cas d'absence de méthodologie validée, les magasins concernés sont exclus (cas de l'Italie).

**KPI Gaspillage alimentaire** : Carrefour a déployé un outil de suivi du gaspillage alimentaire en magasin qui permet de suivre l'évolution du pourcentage de réduction de ses déchets alimentaires par rapport à l'année de référence 2016. La méthode de calcul de l'indicateur est basée sur la norme référente de comptabilisation des déchets alimentaires du *Food Loss and Waste Accounting and Reporting Standard* (ou FLW Standard). Le

gaspillage alimentaire en magasin sur la période de reporting est donc calculé à partir des quantités d'inventus alimentaires (démarche), de dons alimentaires, de biodéchets valorisés et de déchets d'origine animale (DOA).

**KPI dons alimentaires :** La correspondance utilisée pour l'ensemble des pays du Groupe pour calculer le nombre d'équivalents repas offerts aux associations d'aide alimentaire est 1 repas = 500 g. Par ailleurs, l'Espagne ne dispose pas d'une donnée de base en tonnes mais en euro uniquement ; elle utilise la correspondance de 1 euro = 1 kg pour le calcul de la quantité de dons.

Compte tenu des limites méthodologiques énoncées ci-dessus et des difficultés de collecte, le périmètre de reporting peut varier selon les indicateurs. Pour chaque indicateur communiqué sur un périmètre restreint, ce dernier est précisé.

## Informations Produits

**Nombre de références alimentaires de produits de la marque Carrefour Bio :** le nombre de références de produits Bio reporté porte sur le nombre de références, labellisées par un tiers externe, identifiées dans les marques de distributeur, dont le montant de ventes au cours de l'année est non nul. Le nombre de références Groupe correspond au nombre de références Carrefour Bio proposées à la vente dans le Groupe.

**Nombre de produits Filières Qualité Carrefour :** la méthodologie de comptabilisation a été modifiée en 2019. Le nombre de produits FQC correspond à la somme des produits proposés sous la démarche FQC tout au long de l'année tel que perçu par les clients dans l'assortiment. Les règles suivantes s'appliquent : un même produit sous plusieurs conditionnements différents n'est compté qu'une fois ; en boucherie ou en poissonnerie, un même produit présent sous différentes découpes n'est compté qu'une fois ; si l'offre est segmentée par race ou par variété, alors une race ou une variété correspond à un produit.

**Boeuf brésilien :** le pourcentage de boeuf brésilien géo-référencé est calculé sur la base du nombre de fournisseurs de rang 2 géo-référencés. Les fournisseurs de rang 2 correspondent aux fermes qui fournissent les abattoirs.

**Fournisseurs - Pacte Transition Alimentaire :** Il existe un pacte Transition Alimentaire international et des pactes nationaux. En 2021, la France, l'Espagne, la Belgique, la Pologne et la Roumanie ont lancé leur pacte Transition Alimentaire.

## Informations Clients

Les études clients sont réalisées dans tous les pays et formats du Groupe par un organisme d'étude interne au Groupe Carrefour, présent dans tous les pays. Ces études sont réalisées mensuellement sur des échantillons clients représentatifs.

**Transition alimentaire en magasin :** Cet indicateur suit la satisfaction client concernant cinq axes : la réduction des emballages, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les produits locaux, le bio, et la qualité des produits à marque Carrefour. Ces cinq axes font l'objet d'un suivi en magasins au travers d'un baromètre client ainsi l'indicateur reporte les points de progression entre les années N et N-1 du baromètre client.

**Act For Food :** L'indicateur suit le pourcentage de consommateurs répondant oui à la question suivante : "Carrefour vous aide-t-il à avoir une alimentation saine et responsable tout en restant accessible en termes de prix ?"

## Informations Ressources humaines

**Egalité femmes-hommes :** Les directeurs exécutifs constituent une nouvelle catégorie de postes créée en 2021 parmi les directeurs seniors et composent le TOP 200 du groupe. Cet

indicateur suit le pourcentage de femmes présentes dans le top 200 du groupe.

**Formation :** Cet indicateur tient compte du nombre moyen de salariés ayant effectué au moins 4 heures de formation au cours de l'année par rapport à l'effectif moyen du groupe.

**Handicap :** Nombre de collaborateurs qui souffrent d'un handicap reconnu conformément à la législation en vigueur dans chacun des pays, rapport à l'effectif total.

**Effectifs fin de période :** sont pris en compte les collaborateurs liés à l'entreprise par un contrat de travail (hors stagiaires, VIE, emplois temporaires, et contrats suspendus) présents à l'effectif au 31 décembre.

**Accidents du travail :** depuis 2020, les taux de fréquence et de gravité sont calculés sur les heures travaillées réelles (et non plus théoriques).

**Embauches :** les embauches des contrats étudiants de la Belgique ne sont pas prises en compte.

**Limite liée à la législation en vigueur :** la définition de certains indicateurs (accidents du travail, salariés déclarés travailleurs handicapés) est définie par la législation en vigueur de chaque pays pouvant générer des écarts de méthode.

## Modalités de collecte, consolidation et contrôle des données

### Période de reporting

Des campagnes de reporting trimestrielles sont réalisées. La campagne annuelle est utilisée pour le Document d'Enregistrement Universel publié soumis à approbation du Conseil d'administration.

Depuis 2012, afin de répondre aux exigences de l'article 225 du Grenelle 2, les indicateurs correspondant aux magasins, aux marchandises et à la logistique étaient calculés sur une période de 12 mois glissants allant d'octobre à septembre.

Depuis 2019, afin de gagner en cohérence avec l'ensemble du Groupe, l'ensemble des indicateurs correspondant aux magasins, aux marchandises et à la logistique sont calculés sur une période de 12 mois en année civile allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Depuis 2020 afin de gagner en efficacité et en précision dans le reporting, les indicateurs environnementaux clés de performances intégrés dans l'Indice RSE et Transition Alimentaire sont désormais calculés sur une période de trois mois (trimestrielle).

La période retenue pour le reporting annuel est l'année civile (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) pour les indicateurs ressources humaines, sans modifications avec les années précédentes.

### Modalités de collecte des données

Le système mis en place est fondé sur une double remontée d'information permettant une collecte des données qualitatives et quantitatives auprès des différents pays et enseignes. Sur le plan qualitatif, les bonnes pratiques mises en œuvre dans les pays sont remontées par le biais d'entretiens personnalisés (en physique si possible, en vidéoconférence à défaut), ou par *e-mail*. Sur le plan quantitatif, l'application BFC mise en place en 2014 assure le reporting et consolidation des indicateurs clés de performance environnementale. Cette application est également utilisée par le Groupe pour le reporting et la consolidation financière. Le chiffre d'affaires issu de la vente de produits biologiques est exceptionnellement issu de l'outil de reporting de la stratégie du groupe Carrefour. Les indicateurs clients sont issus de la plate-forme d'étude des avis des consommateurs du Groupe.

Pour ce qui est des indicateurs clés de performance sociale, ces derniers sont remontés *via* l'outil de reporting Groupe des

ressources humaines. Des correspondants reporting identifiés dans chaque pays sont responsables respectivement de la coordination du reporting environnemental et du reporting social de leur pays.

### Modalités de contrôle des données environnementales

L'application informatique de reporting BFC intègre des contrôles de cohérence automatiques afin d'éviter les erreurs de saisie ; elle permet également d'insérer des commentaires explicatifs, facilitant ainsi le contrôle interne et l'audit. Chaque responsable de reporting vérifie les données saisies, avant la consolidation au

niveau du Groupe, à l'aide d'une liste de contrôles et d'astuces de contrôles précisées dans les fiches de définition de chaque indicateur. La Direction RSE du Groupe effectue un deuxième niveau de contrôle des données. Les incohérences et erreurs relevées sont revues avec les pays et, le cas échéant, corrigées.

### Modalités de contrôle des données sociales

Les données sociales sont contrôlées localement avant saisie dans l'outil ressources humaines Groupe. La Direction ressources humaines du Groupe effectue un deuxième niveau de contrôle des données. Les incohérences et erreurs relevées sont revues avec les pays et, le cas échéant, corrigées.

## Indice RSE et Transition Alimentaire

### Composition de l'Indice RSE et Transition Alimentaire

L'Indice RSE et Transition Alimentaire, introduit en 2018, évalue la performance de mise en œuvre des engagements RSE de Carrefour. Il fait l'objet d'un suivi trimestriel et d'une publication semestrielle. Cet indice couvre quatre thématiques : (i) l'approvisionnement et la conception des produits, (ii) l'activité des sites, (iii) l'implication et la satisfaction des clients concernant la transition alimentaire et (iiii) la gestion des ressources humaines et l'engagement des collaborateurs. À chacune de ces thématiques sont associés plusieurs objectifs quantitatifs et des échéances.

Dès 2019, les performances du Groupe pour atteindre ces objectifs ont été intégrées aux critères de rémunération des dirigeants et servent de base à hauteur de 25% au calcul de la rémunération des dirigeants dans le cadre d'un plan *Long Term Incentive* ainsi qu'à hauteur de 20% dans la rémunération du Président-Directeur Général. Depuis 2021, l'indice RSE est intégré à la rémunération variable des dirigeants des pays intégrés.

L'Indice RSE et Transition Alimentaire 2021 est composé de quinze indicateurs.

Thématique	Indicateurs	Unité	Périmètre des objectifs
<b>PRODUITS - Approvisionnement responsable des produits</b>			
Agriculture durable	Pénétration des produits certifiés en agriculture biologique au sein des produits frais Pénétration des produits Filières Qualité Carrefour agro-écologiques au sein des produits frais	Pourcentage de chiffre d'affaires (ventes TTC)	Périmètre : produits contrôlés et de marques nationales, 9 pays intégrés. La méthodologie de reporting pour l'agro-écologie est en cours de développement, l'indicateur prend donc uniquement en compte le bio en 2021.
Matières premières à risque - pêche durable	Pourcentage des ventes de produits de la pêche et de l'aquaculture, produits à marque Carrefour et de marques nationales, issues d'une démarche responsable	Pourcentage de chiffre d'affaires (ventes TTC)	Périmètre : Produits contrôlés et de marques nationales, tous rayons (frais, surgelé, conserve, épicerie, etc) dans les 9 pays intégrés du Groupe, hors Ataçadao.
Matières premières à risque - déforestation	Part d'huile de palme utilisée dans les produits aux marques de Carrefour certifiées durables et entièrement tracées (RSPO ségrégué)	Pourcentage de tonnes	Périmètre : produits aux de marques Carrefour (hors premiers prix), 9 pays intégrés, hors Ataçadao.
	Part des emballages papier et carton des produits contrôlés conformes à notre politique forêt zéro déforestation	Pourcentage de tonnes	Périmètre : produits contrôlés, 9 pays intégrés, hors Ataçadao. Méthodologie de reporting en cours de développement. Premier résultat en 2022.
	% de fournisseurs de bœuf brésilien géo-monitorés et conformes à notre politique forêt ou engagés dans une politique ambitieuse de lutte contre la déforestation	Pourcentage de fournisseurs	Périmètre : Fournisseurs directs de viande fraîche, congelée et transformée, fournisseurs distributeurs et "meatpackers". L'indicateur concernant les fournisseurs de bœuf brésilien est reporté par le Brésil (Carrefour et Ataçadao) uniquement.
	% des Filières Qualité Carrefour et autres produits clés à marque Carrefour utilisant du soja zéro déforestation pour l'alimentation animale	Pourcentage de tonnes	Périmètre : Produits Filières Qualité Carrefour et produits clés à marque Carrefour (hors premier prix et produits sans marque) : produits bruts surgelés et frais suivants (hors charcuterie): poulet, dinde, porc, bœuf, veau, agneau, saumon, oeufs, lait, viandes hachées. Résultat pour la France en 2021. Premier résultat Groupe en 2022.

Thématique	Indicateurs	Unité	Périmètre des objectifs
Matières premières à risque - déforestation	% de pâte de cacao durable dans les tablettes à marque Carrefour d'ici 2023	Pourcentage de tonnes	Périmètre : Tablettes de chocolat aux marques de Carrefour (hors premier prix et produits sans marque). Pays concernés : France, Belgique, Espagne, Italie.
	% des traders clefs de matières premières à risque évalués % des traders clefs de matières premières à risque en progrès pour être conforme à notre politique	Pourcentage de traders	Première évaluation des traders réalisée en 2021. La progression sera donc évaluée l'année prochaine en comparaison à 2021. Le pourcentage de traders en progrès sera reporté en 2022 pour la première fois.
Matières premières à risque - textile	% des produits TEX en coton biologiques	Pourcentage de chiffre d'affaires (ventes TTC)	TEX est la marque propre textile de Carrefour. Le coton est la matière première majoritaire de nos vêtements. Cet indicateur compte pour 80% du score final sur le textile.
	% des fibres issues de bois produites sans déforestation dans nos produits TEX	Pourcentage de chiffre d'affaires (ventes TTC)	TEX est la marque propre textile de Carrefour. Les fibres issues de bois comptent pour 12 % du score final sur le textile.
	% de la laine dans nos produits TEX garantissant le bien-être animal des moutons et assurant la protection des sols et écosystèmes	Pourcentage de chiffre d'affaires (ventes TTC)	Méthodologie de reporting en cours de développement. Premier résultat en 2022.
	% de cachemire garantissant le bien-être animal des chèvres et provenant de sols prévenant la désertification dans nos produits TEX	Pourcentage de chiffre d'affaires (ventes TTC)	TEX est la marque propre textile de Carrefour. Le cachemire compte pour 8 % de l'indicateur.
Emballages	Tonnes d'emballages mis sur le marché évitées cumulées depuis 2017	Tonnes	Périmètre : 9 pays intégrés, hors Ataçadao. Indicateur suivi depuis 2017.
	Pourcentage d'emballages réutilisables, recyclables ou compostables pour les produits de marques Carrefour	Pourcentage de tonnes	Nouvel indicateur calculé pour la première fois en 2021 par la France uniquement, la méthodologie de reporting sera déployée par les autres pays en 2022.
Bien-être animal	Œufs - Part du chiffre d'affaires de produits contrôlés et de marques nationales issus d'élevages hors cages	Pourcentage de chiffre d'affaires (ventes TTC)	Périmètre : produits contrôlés et de marques nationales (produits sans marque inclus), 9 pays intégrés, hors Ataçadao.
	Œufs ingrédients - Part des produits à marque Carrefour contenant des œufs hors cages en tant qu'ingrédients	Pourcentage de tonnes	Périmètre : produits contrôlés (hors produits sans marque). Objectif concernant uniquement la France, la Belgique, l'Italie, l'Espagne, la Pologne et la Roumanie.
	Poulet - Part du chiffre d'affaires de produits contrôlés garantissant des critères de bien-être animal	Pourcentage de chiffre d'affaires (ventes TTC)	Périmètre : produits bruts uniquement, produits contrôlés (hors produits sans marque), 9 pays intégrés, hors Ataçadao.
	Abattoirs - Part d'abattoirs fournisseurs de Carrefour audités selon un référentiel sur le bien-être animal	Pourcentage d'abattoirs	Périmètre : Produits contrôlés (produits sans marque exclus). Produits bruts frais seulement. Produits de la mer exclus. 9 pays intégrés, hors Ataçadao.
	Porc - Part du chiffre d'affaires des porcs Carrefour Bio et FQC garantissant des critères de bien-être animal	Pourcentage de chiffre d'affaires (ventes TTC)	Méthodologie de reporting en cours de développement. Premier résultat en 2022.
	Cheval - Part du chiffre d'affaires de la viande de cheval dans les produits contrôlés et de marques nationales faisant l'objet d'audit indépendant ou provenant de l'UE	Pourcentage de chiffre d'affaires (ventes TTC)	Méthodologie de reporting en cours de développement. Premier résultat en 2022.
	Hors cage - Part du chiffre d'affaires d'animaux (lapins et cailles) en produits contrôlés élevés hors cages	Pourcentage de chiffre d'affaires (ventes TTC)	Méthodologie de reporting en cours de développement. Premier résultat en 2022.
	Transparence - Part des espèces pour lesquelles le mode d'élevage est transparent, pour les produits à marque Carrefour	Nombre	Méthodologie de reporting en cours de développement. Premier résultat en 2022.
Fournisseurs - Pacte	Nombre de fournisseurs partenaires du Pacte Transition Alimentaire	Nombre	Périmètre : 9 pays intégrés, hors Ataçadao.

Thématique	Indicateurs	Unité	Périmètre des objectifs
<b>MAGASINS - Activité des sites</b>			
Gaspillage alimentaire	% de réduction du gaspillage alimentaire (par rapport à 2016)	Pourcentage de tonnes	Le gaspillage alimentaire est calculé en rapportant les biodéchets, les dons alimentaires, et les déchets d'origine animale (DOA) à la quantité de démarque alimentaire. Périmètre : 9 pays intégrés.
Déchets des magasins	% des déchets valorisés (dons alimentaires inclus)	Pourcentage de tonnes	Périmètre : 9 pays intégrés
Climat	% de variation des émissions de CO <sub>2</sub> du scope 1 & 2 par rapport à 2019	Pourcentage de tonnes	Les émissions de CO <sub>2</sub> des scopes 1 et 2 sont les émissions liées à l'utilisation d'électricité, de gaz, de fioul et de fluides réfrigérants dans les magasins. Périmètre : 9 pays intégrés
Producteurs partenaires	Nombre de producteurs partenaires (partenaires Carrefour Bio, Filières Qualité Carrefour, régionaux et locaux)	Nombre	Périmètre : 9 pays intégrés, hors Ataçadão.
<b>CLIENTS - Implication et satisfaction des clients concernant la transition alimentaire</b>			
Transition alimentaire en magasin	Nombre de points de progression du baromètre client en magasin concernant les produits biologiques et locaux, la qualité des produits à marque Carrefour, les emballages et la réduction des déchets alimentaires	Nombre	Périmètre : 9 pays intégrés, hors Ataçadão.
Act For Food	Part des consommateurs qui pensent que Carrefour les aide à avoir une alimentation saine et responsable tout en restant accessible en termes de prix	Pourcentage de consommateurs	Périmètre : 9 pays intégrés, hors Ataçadão.
<b>COLLABORATEURS - Gestion des ressources humaines et engagement des collaborateurs</b>			
Recommandation employeur	Score de recommandation employeur attribué tous les ans à Carrefour par ses collaborateurs	Pourcentage (note/100)	Périmètre : 9 pays intégrés. Étude annuelle réalisée sur un échantillon de 26 000 collaborateurs sélectionnés de manière aléatoire sur l'ensemble du Groupe.
Égalité femmes-hommes	Part des femmes parmi les directeurs exécutifs (top 200)	Pourcentage de femmes	Périmètre : directeurs exécutifs pour l'ensemble du Groupe.
Formation	Part des salariés ayant accès à une formation tous les ans (en %)	Pourcentage de salariés	Périmètre : 9 pays intégrés.
Handicap	Part des salariés déclarés en situation de handicap (en %)	Pourcentage de salariés	Périmètre : 9 pays intégrés.

### Méthodologie de calcul de l'Indice RSE et Transition Alimentaire

L'Indice RSE et Transition Alimentaire calcule un score final qui agrège 15 objectifs suivant 4 axes (produits, magasins, consommateurs, et ressources humaines). Le score final est une moyenne non pondérée du score des 4 axes. Le score de chaque indicateur est calculé en rapportant le résultat à sa cible, sur la période de reporting donnée. Il est exprimé en pourcentage. L'indicateur « engagement collaborateur » fait exception, son score utilise la règle suivante : pour chaque point d'écart par rapport à la cible de 75/100 (à la hausse ou à la baisse), le score de l'indice varie de plus ou moins 4 points. Les données et le calcul sont revus par des auditeurs externes.

### Vérification externe

Les données chiffrées sont produites, consolidées, analysées et publiées. Une sélection fait l'objet d'une vérification par un tiers externe.

### Audit externe

Les procédures de reporting ont fait l'objet d'une vérification externe par le Commissaire aux comptes Mazars, désigné Organisme tiers indépendant. Pour les indicateurs clés de performance et les informations considérées comme étant les plus importantes, des tests de détails ont été réalisés sur les données. Les indicateurs identifiés par le symbole ✓ ont été revus en assurance raisonnable.

## 2.4.2 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

### Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, Commissaire aux comptes du groupe Carrefour, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière, ainsi qu'à la demande de la société et hors champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel

### Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'Informations

Concernant les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe √, nous avons mené, à la demande de la société dans un cadre volontaire, des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe « Nature et étendue des travaux » ci-dessus pour les indicateurs clés de performance et pour les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi entre 70 % et 82 % des informations environnementales identifiées par le signe √.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe √.

### Conclusion

À notre avis, les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe √ ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

### Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration dans la partie « Méthodologie détaillée de reporting des indicateurs RSE ».

### Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

### Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;

- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il nous appartient également d'exprimer, à la demande de l'entité et hors champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par l'entité ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 <sup>(1)</sup> (révisée).

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 8 personnes et se sont déroulés entre octobre 2021 et février 2022 sur une durée totale d'intervention de 18 semaines.

Nous avons mené une cinquantaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la RSE, le contrôle de gestion, la gestion des risques, la conformité, les ressources humaines.

### Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

- Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :
- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (Accidents du travail, risques psychosociaux ou maladies professionnelles, Carence significative de contrôle et de traçabilité des produits, Défaut du dispositif de retrait et de rappel, Incapacité ou difficulté à attirer et retenir des collaborateurs clés, Émeutes, manifestations populaires, grèves, mouvements sociaux et crises agricoles, Mise en cause de Carrefour et de ses fournisseurs pour non-respect du droit du travail, des droits de l'Homme et/ou d'une rémunération juste, Non-respect des principes de diversité et d'égalité et manquements dans la lutte contre les discriminations et les harcèlements, Mauvaise gestion ou dégradation du climat social au sein de Carrefour, Non-respect des lois sur la protection des données personnelles (RGPD, LGPD, etc.), Non-respect des lois anti-corruption (loi Sapin 2), Offre commerciale non alignée avec les attentes environnementales et sociétales des clients (produits locaux, réduction des emballages, du gaspillage alimentaire, etc.), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités <sup>(2)</sup> ;

(1) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

(2) Les Business Units où des travaux ont été menés sont présentées en Annexe 1.

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte

application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices <sup>(1)</sup> et couvrent entre 22 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; les procédures mises en œuvre pour l'assurance raisonnable ont nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris La Défense, le 25 février 2022

L'organisme tiers indépendant

**MAZARS SAS**

Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

1

2

3

4

5

6

7

8

9

(1) Les Business Units où des travaux ont été menés sont présentées en Annexe 1.

## Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

### Informations qualitatives (actions et résultats) relatives aux principaux risques

- Utilisation de matières premières dont la chaîne de valeur est mise en cause pour son impact environnemental, social et/ou éthique
- Accidents du travail, risques psychosociaux ou maladies professionnelles
- Défaut de maîtrise des consommations d'énergie et de fluides réfrigérants et contribution au changement climatique
- Catastrophe naturelle et changement climatique
- Carence significative de contrôle et de traçabilité des produits
- Défaut du dispositif de retrait et de rappel
- Défaut d'évaluation, de développement et valorisation des compétences
- Incapacité ou difficulté à attirer et retenir des collaborateurs clés
- Émeutes, manifestations populaires, grèves, mouvements sociaux et crises agricoles
- Mise en cause de Carrefour et de ses fournisseurs pour non-respect du droit du travail, des droits de l'Homme et/ou d'une rémunération juste
- Non-respect des principes de diversité et d'égalité et manquements dans la lutte contre les discriminations et les harcèlements
- Mauvaise gestion ou dégradation du climat social au sein de Carrefour
- Non-respect des lois sur la protection des données personnelles (RGPD, LGPD, etc.)
- Non-respect des lois anti-corrupcion (loi Sapin 2)
- Offre commerciale non alignée avec les attentes environnementales et sociétales des clients (produits locaux, réduction des emballages, du gaspillage alimentaire, etc.)
- Détérioration de la biodiversité liée aux activités (pollutions aux produits pétroliers, déchets, construction, etc.).

### Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

- Consommation d'énergie en GWh et en kWh/m<sup>2</sup> (indicateur primaire pour le calcul des EGES) (vs 2019) <sup>√ (1) (3) (4) (5) (7) (8) (10)</sup>
- Emissions CO<sub>2</sub> liées à la consommation d'énergie <sup>√ (1) (3) (4) (5) (7) (8) (10)</sup>
- Emissions CO<sub>2</sub> liées aux fluides réfrigérants <sup>√ (1) (3) (4) (5) (6) (7)</sup>
- Emissions de CO<sub>2</sub> liées par unité de transport (vs 2019) <sup>√ (1) (3) (4) (5)</sup>
- Pourcentage de réduction du gaspillage alimentaire (par rapport à 2016) <sup>(11)</sup>
- Tonnes d'emballages mis sur le marché évitées cumulées depuis 2017 <sup>(1) (2) (3) (5)</sup>
- Pourcentage d'emballages réutilisables, recyclables ou compostables dans les produits de marque Carrefour <sup>(1) (3)</sup>
- Pourcentage d'intégration de plastique recyclé dans les emballages <sup>(1) (3)</sup>
- Nombre de solutions d'emballages réutilisables disponibles en magasin <sup>(1) (3)</sup>
- Nombre de magasins équipés d'un système de réemploi d'emballages <sup>(1) (3)</sup>
- Nombre de nouvelles expériences "Vrac" <sup>(1) (3)</sup>
- Part de déchets des hypermarchés et supermarchés valorisés (dons alimentaire inclus) <sup>(1) (2) (3) (5)</sup>
- Chiffre d'affaires issus des ventes de produits bio <sup>(1) (2)</sup>
- Taux de pénétration des Filières Qualité Carrefour au sein des produits frais (en %) <sup>(1) (2)</sup>
- Pourcentage de produits issus des Filières Qualité Carrefour portant un message différenciant en matière d'agro-écologie ou sont intégrés à une démarche agro-écologique <sup>(1) (2) (3) (5)</sup>
- Nombre de produits apportant un bénéfice nutritionnel <sup>(1) (2)</sup>
- Nombre de producteurs partenaires (producteurs partenaires nationaux en agriculture biologique, Filières Qualité Carrefour, producteurs régionaux et locaux en référencement direct par les magasins) <sup>(1) (2) (3) (5)</sup>
- Forêt durable : Part des matières premières prioritaires engagées dans un plan de réduction des risques d'ici 2025
  - Part d'huile de palme utilisée dans les produits contrôlés certifiée durable et entièrement tracée (RSPO ségrégué) <sup>(1) (3) (5)</sup>
  - Part d'huile de palme utilisée dans les produits contrôlés certifiée RSPO ou équivalent <sup>(1) (3) (5)</sup>
  - Part des ventes des produits aux marques de Carrefour, dans les 10 familles prioritaires, issus de forêts durables (en %) <sup>(1) (3) (5)</sup>
  - Pourcentage de fournisseurs de bœuf brésilien géo-monitorés et conformes à la politique forêt ou engagés dans une politique ambitieuse de lutte contre la déforestation <sup>(3) (4)</sup>
  - Pourcentage des Filières Qualité Carrefour et autres produits à marque Carrefour clés utilisant du soja zéro déforestation pour l'alimentation animale <sup>(1) (2)</sup>
  - Pourcentage des matières premières textiles naturelles sont conformes à la politique TEX responsable (coton, fibres de bois, laine, cachemire) <sup>(11)</sup>
  - Pourcentage de tablettes à marque Carrefour conformes à la charte cacao durable <sup>(1) (2)</sup>
  - Pourcentage des traders clés – acteurs amont négociant les matières premières agricoles – évalués et en progrès <sup>(11)</sup>
- Pourcentage de produits à marque Carrefour issus de la pêche durable <sup>(1) (3) (5) (9)</sup>
- Part du chiffre d'affaires de produits contrôlés issus d'élevages hors cages (en %) <sup>(1) (3) (5)</sup>
- Part du chiffre d'affaires de produits de marques nationales issus d'élevages hors cages (en %) <sup>(1) (3) (5)</sup>
- Nombre de fournisseurs partenaires du Pacte Transition Alimentaire <sup>(11)</sup>
- Pourcentage d'audits sociaux avec alerte <sup>(11)</sup>
- Pourcentage de sites certifiés IFS ou BRC <sup>(11)</sup>
- Pourcentage de sites audités par Carrefour <sup>(11)</sup> dont :
  - Pourcentage de notes obtenues aux audits entre A et B
  - Pourcentage de notes obtenues aux audits entre C et D
- Effectif <sup>(1)</sup>
- Taux de fréquence <sup>(1)</sup>
- Taux de gravité <sup>(1)</sup>
- Pourcentage de femmes nommées aux postes clés <sup>(11)</sup>
- Pourcentage de salariés déclarés en situation de handicap <sup>(11)</sup>

- Nombre moyen d'heures de formation par salarié <sup>(1) (2)</sup>
- Nombre d'accords signés <sup>(11)</sup>
- Taux d'attrition des talents clés <sup>(11)</sup>
- Pourcentage de personnel à risque formé sur les sujets anti-corruption <sup>(11)</sup>
- Pourcentage de pays/entité ayant un DPO <sup>(11)</sup>
- Part des clients ayant identifié la transition alimentaire en magasin <sup>(11)</sup>

Nous avons sélectionné une liste de *Business Units* sur lesquelles nous avons effectué nos tests de détails. Ces *Business Units* sont :

- (1) France HM et SM
- (2) Belgique HM et SM
- (3) Brésil HM et SM
- (4) Brésil Atacadão
- (5) Espagne HM et SM
- (6) Argentine HM et SM
- (7) Italie HM et SM
- (8) Pologne HM et SM
- (9) Roumanie HM et SM
- (10) Taïwan HM et SM
- (11) Groupe

1

2

3

4

5

6

7

8

9